

**CERTIFICAT ÉTABLISSANT LE RÉSULTAT
DE LA PROCÉDURE DE DEMANDES DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE**

RÈGLEMENT LAS-0148

**Règlement autorisant un emprunt de 9 000 000 \$ pour la réfection du centre
sportif Dollard-St-Laurent dans l'arrondissement de LaSalle**

PÉRIODE DE RÉCEPTION DES DEMANDES DE SCRUTIN RÉFÉRENDIAIRE

Du 14 au 29 octobre 2021

Je, soussignée, certifie que:

- a) 51 744 personnes étaient habiles à voter sur ce règlement.
- b) 5 163 signatures des personnes habiles à voter étaient requises pour rendre obligatoire la tenue d'un scrutin.
- c) aucune personne habile à voter ne s'est enregistrée.

En conséquence

Le règlement LAS-0148 est réputé avoir été approuvé.

Ce certificat a été déposé sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle le 8 novembre 2021.

Donné à LaSalle ce 8 novembre 2021.

Nathalie Hadida
Secrétaire d'arrondissement